

Délibération n°:

Autorisation du

Président à signer le

déchets ménagers

Et assimilés sur le

Vallée de Chevreuse

marché relatif au tri des

territoire du SIOM de la

DL8/2022

Objet:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le lundi 7 février 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire CPS)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire CPS)
- M BERVEILLER (titulaire- CPS)
- M BLIN (titulaire CPS)
- M. CAHAREL (titulaire CPS)
- M. CARRE (titulaire CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire CPS)
- M. DEBRAS (titulaire CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire CPS)
- M. DIDIN (titulaire CPS) représenté par M CASSINARI (suppléant CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC)
- M MONTAGNON (titulaire CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire CPS) représenté par M. ESCANDE (suppléant CPS)
- M. VIGIER (titulaire CPS)
- M. ZIANE (titulaire CPS)

Avaient donnés pouvoir :

M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS). Mme PERIS (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)

M GLEIZE (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DEBRAS (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS); M. CAMBON (titulaire - CPS); M. CORDIER (titulaire - CPS); M. DOBIGNY (titulaire - CPS); Mme DUMAS (titulaire - CPS); Mme GELOT (titulaire - CPS); M. GILBON (titulaire - CPS); Mme HAMON (titulaire - CPS); M. LANGLOIS (titulaire - CPS); M. LARDIERE (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); Mme LECLERCQ (titulaire - CPS); Mme MAIMOUN (titulaire - CPS); M. MAJEUX (titulaire - CPS); M. PROUST (titulaire - CPS); M. TRAMONI (titulaire - CPS); Mme VALOT (titulaire - CPS); M. VIVIEN (titulaire - CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 25/01/2022

EN EXERCICE: 42 PRESENTS: 21 VOTANTS: 24 Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Délibération n°DL8/2022

Autorisation du Président à signer le marché relatif au tri des déchets ménagers Et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-6 et suivants,

Vu les articles L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations d'attributions du Comité Syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif au tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM publié :

- Au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics DIFF n°2021_353, annonce n° 21-166274 du 19/12/2021,
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne 2021/S248-657149 du 22/12/2021,
- Sur la plateforme dématérialisée du SIOM emarchespublics, annonce n°830603, le 19/12/2021

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07/02/2022 attribuant le marché 21.019 à la société SERIVEL, sise Ecosite de Vert le Grand, 91810 Vert-Le-Grand,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité pour le SIOM de passer un nouveau marché pour assurer la continuité de la prestation de tri des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,

Après en avoir délibéré, 22 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

Approuve l'attribution du marché 21.019 à la société SERIVEL et l'acte d'engagement correspondant,

Autorise le Président du SIOM à signer le marché 21,019 avec la société SERIVEL sise Ecosite de Vert le Grand, 91810 Vert-Le-Grand,

Prend acte que les prestations seront réglées sur la base de l'acte d'engagement et de son annexe, le bordereau de prix unitaires et des quantités réellement exécutées.

Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2022, secteur public, section fonctionnement.

Fait à Villejust, Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 10 FEV. 2022

Affichée le :

1 1 . EV. 2022



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur: Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes	
Nature de l'acte:	Déliberations	
Numéro de l'acte:	DL82022	
Date de la décision:	2022-02-07 00:00:00+01	
Objet:	Autorisation du Président à signer le marché relatif au tri des déchets	
	ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse	
Classification matières/sous-matières:	1.1	
Identifiant unique:	091-200062321-20220207-DL82022-DE	

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20220207-DL82022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1214
nom original:		
dl 8 2022.pdf	application/pdf	119020
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20220207-DL82022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	119020
nom original:		
dl 8 2022.pdf	application/pdf	119020
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20220207-DL82022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	119020
nom original:		
Note de présentation dl 8 2022.pdf	application/pdf	110644
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20220207-DL82022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	110644

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	23 février 2022 à 16h50min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 février 2022 à 16h55min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 février 2022 à 16h55min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	23 février 2022 à 17h00min45s	Recu par le MIAT le 2022-02-23